

Bulletin communal de Mutzenhouse



SOMMAIRE

Page 2	sommaire
Page 3	le mot du maire
Page 4	état civil
Page 5-19	délibérations conseil municipal
Page 20-21	infos pratiques
Page 22	rappel règlementation
Page 23	vœux de nouvel an
Page 24	nettoyage de printemps
Page 25	défibillateur automatique
Page 26	sortie école-sécurité routière
Page 27	conteneurs-balançoire aire de jeux
Page 28-34	travaux
Page 35	distributeur de pain
Page 36-42	école
Page 43-44	recensement 2022
Page 45	ASCM
Page 46	VAM-
Page 47	Chorale Ste Cécile
Page 48	Fabrique de l'église
Page 49	ASADR67
Page 50	Sapeurs pompiers Schwindratzheim
Page-51	Donneurs de sang Mutzenhouse - Schwindratzheim
Page 52	Informations Tri
Page 53	Fibre optique
Page 54	Maison du Pays de la Zorn
Page 55	calendrier des fêtes 2022

EDITORIAL

Le Maire, les Adjoints, les conseillers municipaux, le personnel communal, vous présentent leurs vœux les plus sincères de bonne santé, d'épanouissement, de bonheur et vous souhaitent une belle année 2022 .



Responsables de la Publication : Pascal WICKER– Patrick LUX

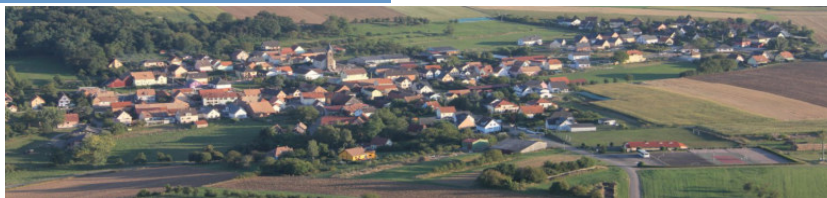
Comité de rédaction: Didier GRAUFFEL, Patrick LUX, Caroline OGE

Photos: Patrick LUX– Ecole de Mutzenhouse– Associations—Internet

Impression: SOSTRALIB 67800 Bischheim

Les articles concernant les associations sont édités sous la responsabilité de leurs présidents respectifs.





LE MOT DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur, Chers Concitoyens,

A l'approche de l'année 2022, on ne peut que souhaiter la stabilisation de la situation sanitaire. Une nouvelle fois j'en appelle à la responsabilité de chacun pour respecter les gestes barrières encore en vigueur et vous invite à la vaccination pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait. L'état d'urgence sanitaire a été prorogé jusqu'à fin juillet 2022 par le gouvernement nous obligeant à nous adapter constamment au gré des contraintes sanitaires.

Je souhaite remercier la population qui dans une large majorité respecte toutes les préconisations dans un esprit citoyen, vous faites preuve d'une grande capacité de résilience. Continuez à prendre soin de vous, préserver sa santé est indispensable.

C'est en jouant collectif et en respectant les règles de savoir-vivre que notre village continuera d'être aussi beau. Cependant trop de fois nous déplorons des incivilités concernant la vitesse, le stationnement, les déjections canines, ou les déchets abandonnés aux 4 coins du ban communal. Une fois de plus j'en appelle au civisme et à la responsabilité de chacun. Ces actes-là ne doivent pas nous décourager et empoisonner le développement de notre commune.

En 2021 l'activité des associations a encore été réduite mais j'espère que celles-ci pourront de nouveau, en 2022, jouer pleinement leur rôle social si important pour notre commune et pour ses habitants.

L'année écoulée nous avons pu réaliser tous les travaux d'entretien et d'amélioration programmés. Nous avons également poursuivi les investissements engagés et lancé de nouvelles opérations. Dans les pages suivantes, le bulletin municipal dresse une rétrospective des principaux chantiers de l'année 2021. Votre équipe municipale n'a pas de baguette magique mais elle s'efforce de donner le meilleur d'elle-même pour l'intérêt général et notre beau village.

Pour 2022, nos principaux objectifs se portent sur le passage à la technique LED de l'éclairage public (opération qui apportera de substantielles réductions à la facture électricité), par ailleurs débutera l'étude de mise aux normes (isolation, chauffage, électricité...).

En attendant 2022 qui sera une année riche sur le plan politique pour notre pays avec les élections présidentielles et législatives, je vous invite, si les contraintes sanitaires le permettent, à notre traditionnelle cérémonie des vœux qui aura lieu le vendredi 28 janvier 2022 à la salle polyvalente.

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter à Chacune et Chacun d'entre vous, une belle et heureuse année 2022 et de vous retrouver pour les fêtes de fin d'année, et de savourer et partager les moments de bonheur en famille et entre amis.

Prenez soin de vos proches, prenez soin de vous. Soyons tous ensemble solidaires, comme nous savons si bien l'être.

Bien à vous
Pascal WICKER
Maire de Mutzenhouse



L'ETAT CIVIL 2021

Naissances:

PICARD Augustin le 03 juin 2021
Ella HAZARD le 15 septembre 2021
Coline WARTER le 6 octobre 2021
Victor ANDRES le 6 décembre 2021



Mariages :

Audrey BUCHER et Christophe CUNRATH le 23 mai 2021
Adèle ROUX et Louis BAICRY le 29 mai 2021
Christine MAPPUS et Frédéric VOOS le 03 juillet 2021
Noémie LEIBENGUTH et Freddy IMBS le 25 septembre 2021



Décès:

RICHET Jacques le 17 janvier 2021
STEINMETZ-BORNERT Marie-Rose née SCHNITZLER, le 04 mars 2021
KLEIN Alfred le 21 mai 2021
WEISS Jacques le 08 septembre 2021
WENDLING André le 28 septembre 2021



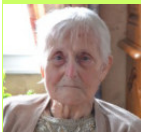
Grands anniversaires



LAMIELLE Christel, 85 ans née le 07 août 1936



HOFFMANN Marie, 80 ans née le 16 septembre 1941



KNAB Odile, 95 ans née le 07 novembre 1926





COMMUNE DE MUTZENHOUSE

PROCES VERBALDE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 25 Janvier 2021

Sous la présidence de M. Pascal WICKER, Maire

Présents : STEINMETZ-BORNERT Gérard, LUX Patrick, GRAUFFEL Didier, OGE Caroline, SORGIUS Olivier, WINKEL Yannick, MAGGI Vanessa, WEBER Aurélie

Procurations : FABY Geoffray à Patrick LUX

Absents/excusés : MEYER Sonia

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Christelle MARTIN est nommée comme secrétaire de la séance de ce jour.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Approbation du Procès-verbal du 30 novembre 2020

Le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2020 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

Présentation du contrat Valocime

M le Maire laisse la parole à M Patrick LUX.

M LUX rappelle l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT) liant la commune de Mutzenhouse à la société FPS Towers (pylône téléphone installé sur terrain communal, section 15 numéro 167 situé à Spitzhoezel à Mutzenhouse), échéance janvier 2030. L'offre de la société Valocime, reprenant ce contrat à son échéance (2030), présente une valorisation importante de l'ordre de près de 50% par rapport à l'offre actuelle (FPS Towers), le contrat courant sur une période de 12 ans, enfin une indemnité sera versée chaque année jusqu'à l'échéance de l'AOT en cours.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications :

AUTORISE le maire à signer les documents contractuels qui définiront les conditions de cette nouvelle AOT (Valocime) à compter de janvier 2030

Adoptée à l'unanimité

Cession de terrain

En date du 05 avril 2018, le Conseil Communautaire a approuvé le lancement d'une étude de conception pour le réaménagement de la déchèterie de Mutzenhouse et le marché de maîtrise d'œuvre confié au Bureau M2i en date du 31 mai 2018.

Pour pouvoir réaliser une extension du site et rajouter 4 quais supplémentaires, la Communauté de Communes du Pays de la Zorn devra acquérir la parcelle attenante cadastrée section 16 n° 428/169 d'une superficie de 18 ares 86, appartenant à la Commune de Mutzenhouse.

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 5 avril 2018 lançant une étude de conception pour le réaménagement de la déchèterie de Mutzenhouse ;

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE de vendre à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, la parcelle cadastrée **section 16 n° 428/169 d'une superficie de 18,86 ares** du ban communal de **Mutzenhouse** et appartenant à la Commune de Mutzenhouse au prix de **100 € HT l'are**.

PREND ACTE que le montant total de cette vente s'élève à **1 886 € HT**.

DIT que les frais d'actes seront à la charge de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn

AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente et tous les documents nécessaires à cette transaction.

Adoptée à l'unanimité





COMMUNE DE MUTZENHOUSE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 29 Mars 2021

Sous la présidence de M. Pascal WICKER, Maire

Présents : STEINMETZ-BORNERT Gérard, LUX Patrick, GRAUFFEL Didier, OGE Caroline, SORGIUS Olivier, WINKEL Yannick, MAGGI Vanessa, WEBER Aurélie, MEYER Sonia, FABY Geoffray

A la demande du Maire, les Conseillers acceptent d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

Vote des taux d'imposition,

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Christelle MARTIN est nommée comme secrétaire de la séance de ce jour.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Approbation du Procès-verbal du 26 janvier 2021

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2021 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF

Le 1er adjoint présente aux élus le Compte Administratif Principal 2020 de la Commune de Mutzenhouse appuyé de tous les documents propres à justifier les dépenses et les recettes.

Le Conseil Municipal,

- **CONSIDERANT** que les écritures comptables sont conformes aux pièces justificatives présentées
- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2020 présenté par la secrétaire et arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 185 365.85 €
Recettes : 599 010.07 €
Excédent : 413 644.22 €

Section d'investissement :

Dépenses : 122 533.22 €
Recettes : 124 435.91 €
Excédent : 1 902 .69 €

EXCEDENT GLOBAL DES COMPTES 415 546.91 €

- **APPROUVE** les restes à réaliser 2020 :

Dépenses d'investissement 15 000 €

- **DECIDE** d'affecter le résultat de 2020 comme suit :

- Inscription du solde en résultat d'investissement excédent reporté 1 902.69* € à l'article 001
- Inscription à l'article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé reporté 13 097.31 €.
- Inscription du solde en résultat de fonctionnement reporté 400 546.91 € à l'article 002.

Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote

Adoptée à l'unanimité

APPROBATION COMPTE de GESTION DU TRESORIER

Le Conseil Municipal,

- après avoir pris connaissance des comptes de gestion présentés par le Trésorier de Truchtersheim pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;
- considérant que les opérations comptables ont été exactement décrites ;
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections du budget Principal,



- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **CONSTATE** la parfaite concordance des comptes de gestion avec le compte administratif,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice par le Trésorier de Truchtersheim n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adoptée à l'unanimité

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Par délibération du 16 juin 2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TH : 14.55 %

TFPB : 11.01 %

TFPNB : 44.63 %

A compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'Etat. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (13.17%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 24,18% (soit le taux communal de 2020 : 11.01% + le taux départemental de 2020 : 13.17%)

Il est proposé, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB (11.01 % + 13.17 %)

- **DECIDE** de ne pas augmenter les taux

- **FIXE** les taux d'imposition des taxes pour l'exercice 2021 comme suit :

Taxe Foncière Bâtie : **24.18 %**

Taxe Foncière Non Bâtie : **44,63 %**

Adoptée à l'unanimité

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Maire soumet au Conseil Municipal le Budget Primitif Principal 2021 dressé par lui appuyé de tous les documents propres à justifier les propositions.

Le Conseil Municipal, après avoir discuté chapitre par chapitre et article par article et avoir consigné le résultat de ses votes au tableau à soumettre à M. le Préfet :

- **DECIDE** à l'unanimité des membres présents

- **D'ARRETER** le budget primitif comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses **634 448.91 €**

Recettes **634 448.91 €**

Section d'investissement :

Dépenses **532 318 €**

Recettes **532 318 €**

RECONNAIT ET APPROUVE les états annexés au budget, à savoir : L'état des emprunts, l'état du personnel et les informations statistiques.

ARRETE le détail de l'article 6574 « Subventions » conformément à l'état joint au Budget Primitif

Adoptée à l'unanimité

Attribution du marché : Rue des Jardins, rue de la Prairie, rue du Houblon, rue de l'Eglise et Route de Hochfelden

Le Conseil Municipal,

VU le programme d'aménagement de voirie sur le Commune de Mutzenhouse

VU la mission de maîtrise d'oeuvre confiée au cabinet CARBIENER Julien Géomètre expert par délibération du 26 octobre 2020 pour l'aménagement de la rue des Jardins, rue de la Prairie, rue du Houblon, rue de l'Eglise et route de Hochfelden ;

VU l'appel à concurrence conformément au Code des Marchés Publics ;

VU l'estimation arrêtée par le maître d'oeuvre à 184 655,00 € HT ;
VU les offres réceptionnées sur la plate-forme alsacemarchéspublics.eu en date 19 mars 2021 à 12H00 ;
VU la réunion de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie en date du 19 mars 2021 ;
VU l'analyse technique et tableau comparatif des offres résultant des critères de sélection ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'attribuer :

Les Travaux de voirie Lot 1 à l'entreprise COLAS, 47A rue de l'Île des Pêcheurs, 67541 OSTWALD pour un montant de **100 823,30 € HT**,

AUTORISE M le Maire à signer le marché et toutes pièces s'y rapportant.

Adoptée à l'unanimité

REALISATION D'UN CREDIT DE 100 000 €

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

Considérant que par sa délibération du 26 Octobre 2021, le Conseil municipal a décidé l'aménagement de la rue des jardins, rue de la Prairie, rue de Houblon, rue de l'église et route de Hochfelden

VU la délibération du 26 octobre confiant l'attribution des travaux, le montant de ce projet est de 184 655,00 € HT.

VU le recours à l'emprunt inscrit au budget primitif 2021

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

VU la consultation engagée auprès de deux établissements financiers

Considérant l'offre remis par le Crédit Agricole :

Le Conseil Municipal **décide** :

Contracte auprès du Crédit Agricole Alsace Vosges, 1 place de la Gare, 67000 STRASBOURG un prêt à taux fixe d'un montant de 100 000 €,

Approuve les caractéristiques de l'emprunt :

- Durée : 5 ans

- taux d'intérêt : 0,63 %

- disponibilité des fonds : dès signature du contrat, soit en totalité, soit par fraction

- frais de dossier : 100,00 €

- remboursement : trimestrialités constantes en capital et intérêts termes trimestriels constants en capital, intérêts en sus

- remboursement anticipé possible à chaque date d'échéance avec préavis d'un mois et paiement éventuel d'une indemnité actuarielle due uniquement en cas de baisse des taux sur le marché

Adoptée à l'unanimité

DEMANDE de SUBVENTIONS

VU les demandes de subvention de :

Caritas Alsace Antenne à Hochfelden

Un Rose un Espoir

Le Conseil Municipal, après délibération :

- **DECIDE** de verser 100,00 € à l'antenne Caritas de Hochfelden.

- **DECIDE** de verser 100,00 € à Une rose un Espoir

Adoptée à l'unanimité

Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) : prise de compétence

Le Conseil Municipal,

VU l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2018, définissant les statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-17 et L. 5211-5 ;

VU la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 ;

Considérant les diverses réunions d'information tenues tant au siège de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn qu'en visioconférence pour éclairer les Élus sur les modalités d'application de cette Loi ;

Considérant que la Région Grand Est restera Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) en particulier des transports scolaires ;

Considérant qu'il est opportun pour un EPCI de rester compétent sur l'organisation de la mobilité sur son propre territoire ;

Considérant que quelle que soit la décision, toute Commune perdra la compétence « Autorité Organisatrice de Mobilité » ;

Considérant la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 février 2021 sollicitant la compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) ;

Et après en avoir délibéré,

- **DE NE PAS DEMANDER**, pour le moment, que la Communauté de Communes du Pays de la Zorn se substitue à la Région dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la région assure actuellement dans le ressort de son périmètre ; la communauté de communes conserve cependant la capacité de se faire transférer ces services à l'avenir conformément aux dispositions de l'article L.3111-5 du Code des Transports

Adoptée à l'unanimité

Création d'un poste d'emploi non-titulaire – service technique

Considérant qu'en raison de l'accroissement saisonnier d'activité (entretien des espaces vert et de la voirie), il y a lieu, de créer un emploi non permanent d'Adjoint Technique Territoriale à temps non complet à raison de 12 heures hebdomadaires.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-2 de la loi n°84-53.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** la création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial pour un accroissement d'activité pour l'entretien des espaces verts et de la voirie de la Commune à raison de 12/35ème à compter du 01.06.2021.
- **FIXE** la rémunération à l'échelon 1 sur la base de l'indice Brut 354 Indice Majoré 330 ;
- **PRECISE** que la durée de l'arrêté d'engagement est fixée à un an, renouvelable 1 fois sous réserve de la publication de la vacance du poste ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce recrutement.

Vote : 9 votes pour, 2 abstentions (Grauffel Didier, STEINMETZ-BORNERT Gérard)

Grillage du terrain de foot

Le Maire informe les élus que la clôture du terrain de foot est obsolète et qu'il convient de la changer.

2 entreprises ont été consultées pour l'élaboration d'un devis :

- Jardins CHRIST, 15 rue de la carrière de Mutzenhouse pour un montant de 40 754 HT,
- La société EDENIA, 3 rue des sources de Wolschheim pour un montant de 42 900 € HT.

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** des 2 offres réceptionnées.
- **DECIDE** de ne pas donner suite aux offres.
- **DEMANDE** l'élaboration d'autres offres et de revoir ce point lors du prochain Conseil Municipal

Vote : 10 votes pour, 1 abstention (STEINMETZ-BORNERT Gérard)



COMMUNE DE MUTZENHOUSE

CONSEIL MUNICIPAL du 10 MAI 2021

Sous la présidence de M. Pascal WICKER, Maire

Présents : STEINMETZ-BORNERT Gérard, LUX Patrick, GRAUFFEL Didier, OGE Caroline, SORGIUS Olivier, WINKEL Yannick, MAGGI Vanessa, WEBER Aurélie, MEYER Sonia.

Excusé : FABY Geoffray qui donne pouvoir à WICKER Pascal

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Sara HAUTECOEUR est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Approbation du Procès-verbal du 29 mars 2021

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2021 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

Le point sur l'amortissement est retiré en absence de plus amples informations de la part de M.BARDON. Monsieur le Maire indique qu'un point est rajouté à l'ordre du jour concernant une demande de subvention scolaire.

ORGANISATION DES ELECTIONS

Monsieur le Maire fait le point sur l'organisation des élections départementales et régionales qui se tiendront les 20 et 27 juin prochain. Il est proposé que les conseillers siègent par tranche de 2h30. Le planning définitif parviendra aux conseillers municipaux ultérieurement.

Adoptée à l'unanimité

GRILLAGE TERRAIN DE FOOT : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Le Maire informe les élus que la clôture du terrain de foot est obsolète et qu'il convient de la changer. Lors du conseil municipal du 29 mars 2021, il a été décidé d'attendre d'autres offres avant de se prononcer.

3 entreprises ont été consultées pour l'élaboration d'un devis :

Jardins CHRIS, 15 rue de la carrière de Mutzenhouse pour un montant de 40 434€ HT,
La société EDENIA, 3 rue des sources de Wolschheim pour un montant de 42 900 € HT,
La société MG CLOTURES, 18 rue de la Haute Montée à Dettwiller pour un montant de 45 495€ HT

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE des 3 offres réceptionnées.

DECIDE D'ATTRIBUER LE CONTRAT A la société JARDIN CHRIS **POUR** un montant de 40 434€ HT
AUTORISE M le Maire à signer le contrat et toutes pièces s'y rapportant.

Adoptée à l'unanimité

MISE EN SOUTERRAIN DU RESEAU TELEPHONIQUE : AUTORISATION SIGNATURE CONTRAT

Monsieur le Maire explique qu'en raison des travaux sur la voirie des rues suivantes : rue de Hochfelden, rue du Houblon, rue de la Prairie et rue des Jardins, il faudrait en profiter pour installer des gaines téléphoniques sous-terraines. En effet, il sera prochainement obligatoire de les rendre sous-terraines et donc la voirie devra être réouverte. Monsieur le Maire propose donc d'installer les gaines dès maintenant.

Aurélie WEBER précise que, de ce fait, les gaines resteront vides pendant quelques années.

Monsieur le Maire fait le point sur la demande faite à Orange concernant la mise en souterrain du réseau téléphonique existant :



Pour la rue de Hochfelden et la rue du Houblon : 1780€ TTC
Pour la rue de la Prairie : 3527€ TTC
Pour la rue des Jardins : 1512€ TTC

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE des 3 offres réceptionnées.

VU le budget prévisionnel 2021

DECIDE la mise en souterrain du réseau téléphonique existant rue de Hochfelden, rue du Houblon, rue de la Prairie, rue des Jardins

AUTORISE M le Maire à signer le contrat et toutes pièces s'y rapportant.

Adoptée à l'unanimité

ATTRIBUTION POSTE EMPLOI NON-TITULAIRE SERVICE TECHNIQUE

Suite à la délibération 2021-11 portant la création d'un poste emploi non permanent d'Adjoint Technique Territoriale à temps non complet à raison de 12 heures hebdomadaires, Monsieur le Maire a rencontré différents candidats. C'est la candidature de Monsieur Jean-Georges GUTH qui a été retenue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE d'embaucher Monsieur Jean-Georges GUTH sur le poste d'un **emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial** pour l'entretien des espaces verts et de la voirie de la Commune à raison de 12/35^{ème} à compter du 01.06.2021.

FIXE la rémunération à l'échelon 1 sur la base de l'indice Brut 354 Indice Majoré 330 ;

PRECISE que la durée de l'arrêté d'engagement est fixée à un an, renouvelable 1 fois sous réserve de la publication de la vacance du poste ;

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce recrutement.

10 voix pour, 1 abstention

AVENANT CONTRAT TELETRANSMISSION ACTES PREFECTURE

Vu la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou une obligation de transmission au représentant de l'État signée entre la Préfecture du Bas-Rhin et le Maire de Mutzenhouse.

Vu qu'il est nécessaire de transmettre également par voie dématérialisée les actes budgétaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE le Maire à signer l'avenant permettant d'étendre le périmètre des actes soumis à la télétransmission aux actes budgétaires.

Adoptée à l'unanimité

SUBVENTION SORTIE SCOLAIRE

Monsieur le Maire indique avoir reçu une demande de subvention pour une sortie scolaire de l'école de Schaffhouse sur Zorn. Les élèves de CP se sont rendus à la médiathèque de Brumath le jeudi 1^{er} avril 2021. 5 élèves de Mutzenhouse ont participé à cette sortie. La subvention demandée est de 5€ par élève.

Le Conseil Municipal, après délibération :

DECIDE de verser 25,00 € à l'école de Schaffhouse sur Zorn

Adoptée à l'unanimité



COMMUNE DE MUTZENHOUSE

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 27 MAI 2021

Sous la présidence de M. Pascal WICKER, Maire

Présents : STEINMETZ-BORNERT Gérard, LUX Patrick, GRAUFFEL Didier, OGE Caroline, SORGIUS Olivier, WINKEL Yannick, MAGGI Vanessa, WEBER Aurélie, MEYER Sonia.

Excusé : Geoffray FABY

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Olivier SORGIUS est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Approbation du Procès-verbal du 10 mai 2021

Le procès-verbal de la séance du 10 mai 2021 **est adopté à l'unanimité** par les membres présents.

APPROBATION DU PROJET D'EXTENSION DE LA DECHETERIE DE MUTZENHOUSE

La Communauté de Communes du Pays de la Zorn projette d'agrandir la déchèterie de Mutzenhouse afin d'augmenter le nombre de bennes à quai, de sécuriser l'accès au site, de remplacer l'algéco des gardiens par un local en dur, de mettre le site en conformité avec la loi sur l'eau et d'optimiser le temps de passage sur site.

VU l'enquête publique qui s'est tenu à la mairie de Mutzenhouse du 6 avril au 18 mai 2021,

VU la demande des services de la Préfecture de connaître l'avis du conseil municipal de Mutzenhouse sur ce projet,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DONNE un avis favorable sur le projet d'extension de la déchèterie de Mutzenhouse

INDIQUE que la présente délibération sera transmise à la Communauté de communes du Pays de la Zorn ainsi qu'à la Préfecture du Bas-Rhin

Adopté à l'unanimité





COMMUNE DE MUTZENHOUSE

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL Du 13 SEPTEMBRE 2021

Sous la présidence de M. Pascal WICKER, Maire

Présents : STEINMETZ-BORNERT Gérard, LUX Patrick, GRAUFFEL Didier, OGE Caroline, WINKEL Yannick, MAGGI Vanessa, WEBER Aurélie.

Excusés : FABY Geoffray qui donne pouvoir à WICKER Pascal, SORGIUS Olivier qui donne procuration à LUX Patrick, MEYER Sonia,

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Caroline OGE est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Approbation du Procès-verbal du 27 mai 2021

Le procès-verbal de la séance du 27 mai 2021 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

M. le Maire souhaite rajouter quatre points :

- convention avec l'association de Pilates
- location d'une parcelle communale à titre gratuit
- convention avec l'ATIP
- cession d'un terrain à M. WENDLING

Annulation titre location de salle

Monsieur Patrick LUX indique que suite à la pandémie de Covid-19 un des soutiens aux associations locales est de proposer la location des salles à titre gratuit.

Monsieur le Maire indique qu'un titre a été émis à l'encontre de l'association de loisirs de Mutzenhouse à l'occasion du tournoi de pétanque pour la location de la salle communale.

En raison de l'épidémie de Covid-19, l'association n'avait pu organiser de manifestation depuis un an.

Afin d'aider l'association, il serait utile d'annuler le titre en question.

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'annuler le titre 40 concernant la location de la salle communale pour l'association de loisirs de Mutzenhouse.

Adopté à l'unanimité

Amortissement comptes d'immobilisation

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le code général des collectivités territoriales énumère à l'article L.2321-2 les dépenses obligatoires, parmi lesquelles figurent les amortissements.



Pour les communes de moins de 3500 habitants, les comptes 204 (subventions d'équipement versées), doivent faire l'objet d'un amortissement obligatoire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'amortir les comptes 2041511 et 2041512 sur une durée de 5 (cinq) ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'amortir les comptes 2041511 et 2041512 sur 5 (cinq) ans

Adopté à l'unanimité

Application de la comptabilité M57 en lieu et place de la comptabilité M14

La Direction Générale des Finances Publiques met en œuvre progressivement les directives de son ministère en exigeant des collectivités l'application de la comptabilité M57 en lieu et place de la M14 et ce à titre obligatoire au 1^{er} janvier 2024.

La DGFIP lance un appel à candidature pour anticiper l'application de la M57 dès le 1^{er} janvier 2023 afin d'anticiper cette échéance obligatoire et d'éviter une transition massive en 2024.

La Communauté de Communes du Pays de la Zorn propose aux communes en comptabilité mutualisée de postuler à l'expérimentation dès le 1^{er} janvier 2023 pour appliquer la nomenclature M57 en lieu et place de la nomenclature M14.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la proposition de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.

DECIDE d'appliquer la nomenclature M57 en lieu et place de la nomenclature M14 pour sa comptabilité mutualisée à compter du 1^{er} janvier 2023.

Adopté à l'unanimité

Décision modificative

La commune de Mutzenhouse n'a plus de crédit nécessaire au chapitre 012 (salaire des agents).

Il était prévu 11 900€ sur ce compte et à ce jour 6 630€ ont déjà été dépensés.

5 260€ sont encore disponibles. Cependant il reste à régler 6 700€ pour la mutualisation du secrétariat (1^{er} sem 2021) et 800€ par mois pour le salaire de M. GUTH jusqu'au 31/12 soit 4 000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU les crédits inscrits au budget

DECIDE d'effectuer les opérations comptables suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

Dépense de fonctionnement :

62876	Mutualisation comptabilité	- 7 000€
6216	Mise à disposition du personnel	+ 7 000€

Adopté à l'unanimité

Rétrocession de terrain

Dans le cadre de l'acquisition de la parcelle située section 02 parcelle 65 d'une superficie de 73 m² et afin de permettre un alignement de la rue, la Commune souhaite rétrocéder cette parcelle à l'euro symbolique à Monsieur Bruno OGE, né le 10 mars 1961 à STRASBOURG, domicilié 23B rue Principale.

L'acquéreur prendra en charge les frais de notaire inhérents à l'établissement de l'acte notarial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE de rétrocéder la parcelle située section 02 parcelle 65 d'une superficie de 73 m² à Monsieur OGE à l'euro symbolique

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

Adopté à l'unanimité

Numérisation des actes d'état civil

Monsieur le Maire indique qu'il serait souhaitable de scanner les actes d'état civil pour les intégrer à la base de données du logiciel métier Berger Levrault afin de permettre une utilisation plus optimale du logiciel et du traitement des demandes en matière d'état civil.

Deux devis sont parvenus à la commune :

Société Numerize pour un montant de 2 496€ TTC

Société Flash Copy pour un montant de 1 104€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

CHOISIT la société Numerize pour un montant de 2 496€ TTC.

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

Adopté à l'unanimité

Dépôt d'une demande de subvention pour le remplacement des anciens luminaires de l'éclairage public au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Monsieur le Maire décide de reporter ce point lors d'un prochain conseil municipal.

Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Le Maire expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Il précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'article 1383 du code général des impôts,

DECIDE de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation :

CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Adopté à l'unanimité

Signature d'une convention de mise à disposition du foyer communal

Monsieur le Maire indique que Mme Dominique HERRMANN, kinésithérapeute, intervient une heure par semaine sur la commune de Mutzenhouse dans la salle polyvalente pour des cours de pilates-gym douce.

A cette fin, il est nécessaire de signer une convention entre Mme Dominique HERRMANN et la mairie et de prévoir le paiement d'une redevance pour l'occupation de la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire a signé cette convention et tous les documents concernant ce dossier

FIXE la location de la salle à 10€ par heure

DEMANDE le paiement de la redevance par trimestre après que Mme Dominique HERRMANN ait indiqué les jours et les horaires d'occupation de la salle

Adopté à l'unanimité

Location d'une parcelle communale

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que Monsieur Hubert KNAB exploite une parcelle le long de la décharge d'environ 20 ares, section 16 au lieu dit « Allmend » depuis 20 ans.

Cette parcelle est louée pour la somme forfaitaire de 20€ par an.

Au vu du service rendu par Monsieur Hubert KNAB quant au nettoyage et à l'entretien de cette parcelle, Monsieur le Maire propose de la louer à titre gratuit.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de louer la parcelle section 16 au lieu dit « Allmend » à Monsieur Hubert KNAB à titre gratuit

INDIQUE que cette décision est rétroactive à compter du 1^{er} janvier 2021

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Adhésion aux services de l'ATIP pour la gestion des listes électorales

La commune de Mutzenhouse a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) pour ce qui concerne l'instruction des demandes d'urbanisme

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP peut exercer les missions suivantes :

- 1 - Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
- 2 - L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme
- 3 - L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
- 4 - La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
- 5 - La tenue des diverses listes électorales,
- 6 - L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
- 7 - Le conseil juridique complémentaire à ces missions.

Par délibération du 30 novembre 2015, le comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à ces missions ainsi que les contributions correspondantes.

Concernant la mission relative à la mission relative à la tenue des diverses listes électorales :

L'ATIP assure pour les membres la tenue des diverses listes électorales. Cette mission donne lieu à l'établissement d'une convention jointe en annexe.

Cette mission donne lieu à une contribution dont le montant a été déterminé par délibération du Comité syndical de l'ATIP.

Le montant de la contribution 2021 afférente à cette mission est le suivant :

	Contribution complémentaire par électeur en €
Tenue de la liste électorale	
Saisie par le membre / édition comprise	0,45 €
Saisie par le membre / édition NON comprise	0,40 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants VU l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015

VU la délibération du 30 novembre 2015 du comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP relatives aux missions qui lui sont dévolues et aux contributions correspondantes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

APPROUVE la convention correspondant à la mission relative à la tenue des diverses listes électorales jointe en annexe de la présente délibération.

PREND ACTE du montant de la contribution 2021 relative à cette mission à savoir :

	Contribution complémentaire par électeur en €
Tenue de la liste électorale	
Saisie par le membre / édition comprise	0,45 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Cession de terrain

Suite à la demande du Juge du Livre foncier, il convient de prendre la délibération suivante :

Par la délibération du 2 juillet 2020, et dans le cadre des classements des voies de la commune l'association foncière a cédé à la commune de Mutzenhouse la section 15, parcelle 3/287 d'une surface de 00.25 ares.

Il convient désormais que la commune de Mutzenhouse cède à l'€ symbolique à M. André WENDLING la section 15, parcelle 3/287, d'une surface de 00.25 ares.

Le maire précise que les frais notariaux sont pris en charge par l'acquéreur, conformément à l'attestation signée le 26 Octobre 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la cession de la parcelle 3/287 section 15 de l'Association foncière de Mutzenhouse à la commune de Mutzenhouse

Après avoir accepté la cession de la parcelle,

AUTORISE la vente à l'euro symbolique de la parcelle 3/287 section 15 à M. André WENDLING, demeurant 1 rue de la Prairie à MUTZENHOUSE

AUTORISE le Maire à signer l'acte de cession.

AUTORISE le Maire à faire établir le Procès-verbal d'arpentage.

CHARGE Maître JACQUIN-ARBOGART demeurant 16 rue de l'Ecole à Dettwiller, de la rédaction de l'acte

Adopté à l'unanimité

COMMUNE DE MUTZENHOUSE

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL Du 8 novembre 2021

Sous la présidence de M. Pascal WICKER, Maire

Présents : STEINMETZ-BORNERT Gérard, LUX Patrick, GRAUFFEL Didier, OGE Caroline, WINKEL Yannick, MAGGI Vanessa, WEBER Aurélie, FABY Geoffroy, SORGIUS Olivier, MEYER Sonia.

Excusés :

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur WINCKEL Yannick est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Approbation du Procès-verbal du 13 septembre 2021

Le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2021 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

Remplacement des anciens luminaires d'éclairage public

Les luminaires d'éclairage public de la commune sont vétustes et énergivores. A ce titre, Monsieur le maire souhaiterait remplacer les anciens luminaires par des nouveaux luminaires de type LED beaucoup plus économes tant au niveau financier qu'au niveau énergétique.

Deux devis sont parvenus à la commune :

Société Electricité Rémond pour un montant de 63 104 € HT soit 75 724.80€ TTC

Société Electrification industrielle de l'Est pour un montant de 72 724.77€ HT soit 87 269.72 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

CHOISIT la société Electricité Rémond pour un montant de 63 104 € HT soit 75 724.80€ TTC

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

Adopté à l'unanimité

Dépôt d'une demande de subvention pour le remplacement des anciens luminaires de l'éclairage public au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Les luminaires d'éclairage public de la commune sont vétustes et énergivores. A ce titre, Monsieur le maire souhaiterait remplacer les anciens luminaires par des nouveaux luminaires de type LED beaucoup plus économes tant au niveau financier qu'au niveau énergétique.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention **est le suivant** :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET

Les postes de dépenses liés aux travaux sont à détailler dans le tableau ci-après

DEPENSES	MONTANT HT	%	RESSOURCES	Montant HT	%
Acquisitions immobilières		0,00 %	AIDES PUBLIQUES (1) :		
			- Union européenne		0,00 %
TRAVAUX (détailler les différents postes)	63 104,00 €	100,00 %	- ÉTAT : dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)		0,00 %
			- ÉTAT : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	50 485,00 €	80,00 %
			- ÉTAT autre (préciser) :		0,00 %
			- Région		0,00 %
			- Département		0,00 %
			- Groupement de communes		0,00 %
			- Autre commune		0,00 %
			- Établissements publics (Caisse des Dépôts par ex.)		0,00 %
			- Aides publiques indirectes		0,00 %
			- Autres : Electricité de Strasbourg	5 000,00 €	7,92 %
			SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES	55 485,00 €	87,93 %
			Autofinancement		
			Fonds propres	7 619,00 €	12,07 %
			Emprunts (2)		0,00 %
			Crédit-bail		0,00 %
A DÉDUIRE (s'il y a lieu)			Autres – aides privées (CAF par ex.) (2)		0,00 %
Recettes nettes générées par l'investissement			SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT	7 619,00 €	12,07 %
TOTAL DÉPENSES	63 104,00 €	100,00 %	TOTAL RESSOURCES	63 104,00 €	100,00 %

(1) À énumérer : ministères, nom des collectivités et établissements publics dont organismes consulaires...

(2) À détailler

Date et signature

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE le dépôt d'une demande de subvention pour le remplacement des anciens luminaires de l'éclairage public au titre de la DETR

APPROUVE le plan de financement prévisionnel

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération



INFO PRATIQUES

URGENCES MEDICALES

et accès au médecin de garde nuit et week-end



MEDECIN SAMU

ACCIDENTS, INCENDIES, SINISTRES



SAPEUR-POMPIER

Vous devez donner votre nom, prénom, adresse, n° de téléphone et le motif de votre appel

envoi d'une équipe médicale hospitalière
d'un véhicule de transport sanitaire
ou d'un véhicule de premier secours



services en liaison
téléphonique permanente

envoi d'un véhicule de secours



orientation vers une consultation médicale

conseil médical



avis médecin samu



Vous serez guidé pour réaliser les premiers gestes en attendant les secours

*** 112 : numéro d'urgence unique européen, connecté aux autres numéros d'urgence**



Appel Police en zone de responsabilité : 17



Gendarmerie de Hochfelden : 03.88.91.50.18



Electricité de Strasbourg : 03.88.20.60.60



Centre Anti poison: 03.88.37.37.37



Centre Hospitalier de Haguenau : 03.88.06.33.33



SAMU Social : 115



Conseil Départemental du Bas-Rhin : 03.88.76.67.67



Service départemental eau et assainissement : 03.88.19.97.09

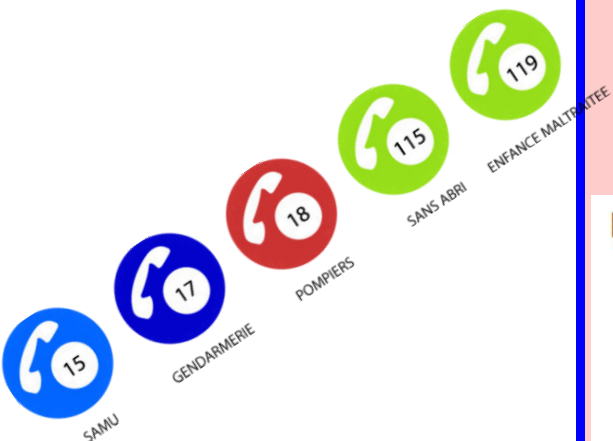
**ABUSER DES NUMÉROS D'URGENCE
NUIT GRAVEMENT
À CEUX QUI EN ONT BESOIN**

**18 URGENCES POMPIERS.
CE N'EST QUE
112 POUR L'URGENCE**

LA Poste Hochfelden

1 place de la république
67270 HOCHFELDEN

Horaires :	jeudi	09:00–11:00, 14:00–17:00
	vendredi	09:00–12:00, 14:00–17:00
	samedi	09:00–12:00
	dimanche	Fermé
	lundi	09:00–12:00, 14:00–17:00
	mardi	09:00–12:00, 14:00–17:00
	mercredi	09:00–12:00, 14:00–17:00



HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE:

Lundi 08h30 - 12h00

Jeudi 13h00 - 17h30

Permanence élus chaque 1er vendredi du mois
TPH: 03 88 91 51 72

mail: mairie.mutzenhouse@payszorn.fr

TRESORERIE PRINCIPALE DE SAVERNE

11, rue Sainte-Marie
BP 80120
67703 Saverne

Lundi de : 08H30 a 12H00 et de 13H30 a 16H00

Mardi de : 08H30 a 12H00 et de 13H30 a 16H00

Mercredi de : 08H30 a 12H00

Jeudi de : 08H30 a 12H00 et de 13H30 a 16H00

Vendredi de : 08H30 a 12H00

(accueil téléphonique)

Lundi de : 08H30 a 12H00 et de 14H00 a 16H30

Mardi de : 08H30 a 12H00 et de 14H00 a 16H30

Mercredi de : 08H30 a 12H00 et de 14H00 a 16H30

Jeudi de : 08H30 a 12H00 et de 14H00 a 16H30

Vendredi de : 08H30 a 12H00 et de 14H00 a 16H30

CENTRE DE SOINS INFIRMIERS DE HOCHFELDEN

12, Avenue du Général De Gaulle
67270 - HOCHFELDEN

Tél/Fax : **03 88 91 53 55**

Horaires des tournées

Tous les jours : 7h à 12h et de 15h à 20h

Heures de permanence

Tous les jours de 11h à 12h

Prise rendez-vous au **06 35 39 39 66**

Adresse mail : csi-hochfelden@orange.fr

Docteur **GRASSER** Françoise

36A R. du 14 juillet HOCHFELDEN

TPH: **03 88 91 75 22**

Docteur **PERRON** Ange

2 R des bergers HOCHFELDEN

TPH: **03 88 91 90 91**

Docteur **WURMSER** Marc

23 rte de Strasbourg HOCHFELDEN

TPH: **03 88 91 51 42**

Docteur **KOEBEL** Thomas

Docteur **WACK** Emilie

18 rue des bleuets HOCHFELDEN

TPH: **03 88 02 20 30**



CALENDRIER ELECTORAL 2022



Les dates de l'élection présidentielle et des législatives ont été fixées.

✓ L'élection du président de la République se déroulera :

- le dimanche 10 avril 2022 pour le premier tour ;
- le dimanche 24 avril 2022 pour le second tour.

✓ Les élections législatives se dérouleront :

- le dimanche 12 juin 2022
- le dimanche 19 juin 2022





Réglementation officielle

RAPPEL

Le propriétaire d'un animal est responsable des dommages causés par son animal que celui-ci ait été sous sa garde ou qu'il se soit égaré ou échappé.

Il est interdit de laisser divaguer son animal.

Un chien est considéré comme divaguant s'il se trouve dans l'une des situations suivantes :

- Il n'est plus sous la surveillance effective de son maître
- Il se trouve hors de portée de voix de son maître ou de tout instrument sonore permettant son rappel
- Il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable de plus de 100 mètres.

Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une chasse et si son propriétaire démontre qu'il a tout entrepris pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de la chasse.

Un chat est considéré comme divaguant s'il se trouve dans l'une des situations suivantes :

- Il est non identifié et se trouve à plus de 200 mètres des habitations
- Il se trouve à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et n'est pas sous sa surveillance
- Son propriétaire n'est pas connu et le chat est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Tout chien circulant sur la voie publique, en liberté ou tenu en laisse, doit être muni d'un collier portant les nom et adresse de son propriétaire gravés sur une plaque de métal.

Le fait de laisser divaguer un chien susceptible d'être dangereux pour les personnes peut être puni d'une amende de **150 €**. Le tribunal peut décider, en plus, de confier définitivement l'animal à une fondation ou une association de protection animale.

Le propriétaire qui laisse les déjections de son animal sur la voie publique encourt une amende de **68 €** s'il est pris en flagrant délit.

VŒUX DE NOUVEL AN 2021



Les contraintes sanitaires ne le permettant pas, l'année 2021 n'a pas vu la tenue de la traditionnelle cérémonie des vœux. Néanmoins la municipalité a fait le point de la situation de la commune. (Ci-après l'article paru dans les DNA en janvier 2021).

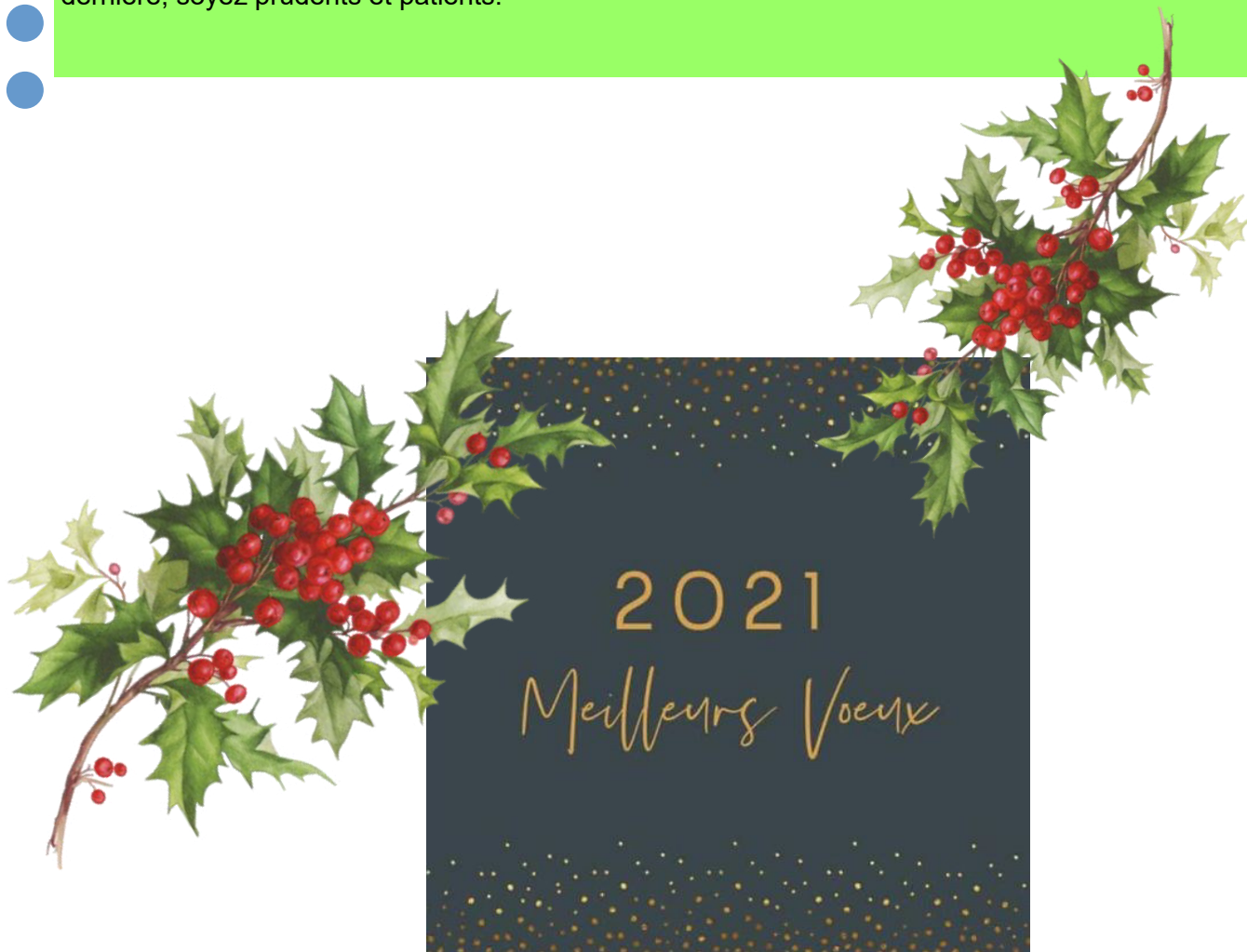
Depuis le début de l'année dernière et l'arrivée de la pandémie et de son cortège de mesures complexes et compliquées, nous avons su faire face collectivement. Nous avons su continuer à vivre, bien que nombre de nos habitudes aient été bouleversées. Nos associations à l'arrêt, pénalisées car privées d'activités ; ont absorbées pour l'instant le choc, elles sont pourtant une composante du lien social qu'il faut absolument préserver, ne l'oublions pas.

Ensemble nous avons organisées les élections municipales et mis en place une nouvelle équipe qui s'est mise à l'œuvre immédiatement.

Les projets envisagés et annoncés n'ont pas été abandonnés ou différés. Ainsi les réfections de voirie prévues cette année débuteront dès le printemps. La mise en place d'un nouveau distributeur de pains est annoncée d'ici la fin du mois, la mise en place de gardes de corps de sécurisation (intersection rue de l'église et RD70) et d'une signalisation sortie d'école pour les passages piétons afférents sera effective d'ici peu.

L'année 2020 a vu la fin des travaux concernant l'intersection de la rue du houblon et de la rue principale ainsi que ceux relatifs au trottoir absent (RD70). L'isolation de l'école maternelle et de l'église est aussi réalisée. La sécurisation de l'entrée du village et la mise en place du radar pédagogique sont terminées. Le fleurissement du village, a été exécuté comme chaque année. Le mois de septembre a consacré le départ à la retraite de notre secrétaire de mairie Mme Spitzer Simone, elle est remplacée par Mme Martin Christelle.

Comme il se doit en ce début d'année, M. le maire et son équipe adresse à tous les habitants de la commune leurs vœux les plus sincères de santé, paix et prospérité. Nous sommes convaincus que 2021 apportera des solutions aux problèmes apparus l'année dernière, soyez prudents et patients.



NETTOYAGE DE PRINTEMPS



Il faisait beau ce samedi matin 27 mars, matinée retenue pour le nettoyage de printemps des accès et abords du village. C'est une trentaine de bénévoles de la commune, tous très motivés qui se sont retrouvés devant la mairie de Mutzenhouse. Dès la distribution des gants, gilet de visibilité, sac-poubelle et composition des équipes effectuées, l'opération ramassage-nettoyage a pu commencer. Trois équipes se sont partagées les différentes zones concernées.

Cette année la collecte réalisée a encore été composée de pièces métalliques, débris plastiques, bouteilles, cannettes aluminium et même fragments d'amiante ! Point positif la masse globale de déchets est légèrement en régression ; serait-ce un éventuel effet des différents confinements ? à moins que cela soit le début d'une prise de conscience de nos concitoyens peu regardant sur notre cadre de vie commun !

Une fois la mission accomplie les "ramasseurs" ont pu se désaltérer, toujours dans le cadre des mesures sanitaires en vigueur, sur le parvis de la mairie. Monsieur le maire a remercié les participants, anciens et nouveaux, pour leur engagement et souhaité que « la prise de conscience » de tous évolue dans un sens positif dont les prémices ont, peut-être, été constatés...



Décret n°2018-1186 du
19 décembre 2018 relatif à
l'obligation faite aux
établissements recevant du public
de s'équiper d'un défibrillateur
automatisé externe.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
**JOURNAL
OFFICIEL**
LOIS ET DÉCRETS



Que dit la loi?

Maintenant, tout le monde peut sauver une vie !

Le Décret n° 2007-709 du 4 mai 2007 précise : Art. R.6211-15 - Toute personne, même non médicale, est habilitée à utiliser un défibrillateur automatisé externe répondant aux caractéristiques définies à l'article R.6211-14 - Ce décret modifie le Code de la santé publique (Art. R.6211-14 à R.6211-16)

L'UTILISATION DU DAE NE PEUT PAS VOUS ETRE REPROCHÉE

APPAREIL A GUIDAGE VOCAL

Mode opératoire

1 Absence de conscience
OK?

2 Pas de respiration
Pas de pouls

3 Alerte!
15 + 112

4 BCP Réanimation Cardéo-pulmonaire
30x + 2x

5 Installation du DAE

6 Commencer sur demande du DAE

Intensifier la RCP si respirations normales, sinon reprendre les phases 4 jusqu'à l'arrivée des secours. ☹️



Depuis le 1er janvier 2020 la réglementation en vigueur impose la présence d'un défibrillateur automatisé externe (DAE) dans tous les ERP de catégorie 1 à 3.

La commune dispose de deux appareils situés pour le premier à la mairie (près du bureau du maire) le second à l'entrée du club house.





En plus de la signalisation habituelle des panneaux supplémentaires la complète et s'ajoute au dispositif ralentisseur déjà en place.

Cout : 972 € Hors taxe



Barrières sur trottoir

Cout : 830€ Hors taxe



SECURITE ROUTIERE



Le remplacement du portail du local technique (stockage du matériel communal) donnant sur la D70 sera effectué fin mars. Ce remplacement fait suite au constat d'obsolescence et de vétusté du portail actuel. Il permet de sécuriser le local communal afférent

Cout : 3491,07 € Hors taxe





Suite à l'accord du conseil municipal (séance du 08 juillet 2019) un conteneur à verre enterré (commande groupée et subventionnée par la ComCom Zornthal) a été installé sur le parking du club house, il est accessible directement et a été depuis complété par une borne de collecte de vêtements et chaussures.



La nouvelle balançoire de l'aire de jeux a été mise place. **Cout: 4295,10€ Hors taxe**



TRAVAUX DE VOIRIE 2021 (réseau d'eau ancien + voirie)



Rue de la prairie (pendant les travaux)



Rue de la prairie (après les travaux)



Embranchement rue de la carrière—rue de la prairie (pendant les travaux)



Embranchement rue de la carrière—rue de la prairie (après les travaux)





Haut de la rue de l'église (pendant les travaux)



Haut de la rue de l'église (après les travaux)



Travaux voirie



Travaux pour SDEA



Rue des jardins (après travaux)



TRAVAUX RESEAU D'EAU POTABLE



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle



L'échange des anciens tuyaux en fonte trop anciens et trop fragiles nécessite l'ouverture de la chaussée, ces travaux sont donc couplé à des travaux de voirie afin de limiter les interventions.





Travaux route de Hochfelden



Travaux rue du houblon



Remplacement d'une ancienne bouche d'incendie rue du houblon



ECHANGE COMPTEUR SDEA



Travaux adduction d'eau (déplacement des anciens compteurs d'eau à l'extérieur des habitations privées)



Reprofilage de la route départementale 70

Les travaux ont consisté à effectuer un reprofilage aux enrobés localisé sur une section située hors agglomération entre les communes de Mutzenhouse et Schwindratzheim.

Les efforts consentis par la Collectivité Européenne d'Alsace sur son réseau routier de 6 410 kilomètres ne se déclinent pas qu'en termes financiers, mais aussi en moyens humains.

Ainsi, le Centre d'Entretien et d'Intervention de HOCHFELDEN qui a piloté ce chantier, emploie 12 personnes (agents, secrétariat et encadrement).

RD 70 entre le PR 0+209 et 1+510,

section située hors agglomération entre Mutzenhouse et Schwindratzheim

Consistance des travaux : Reprofilage localisé aux enrobés

Coûts : 56 600.00 € TTC

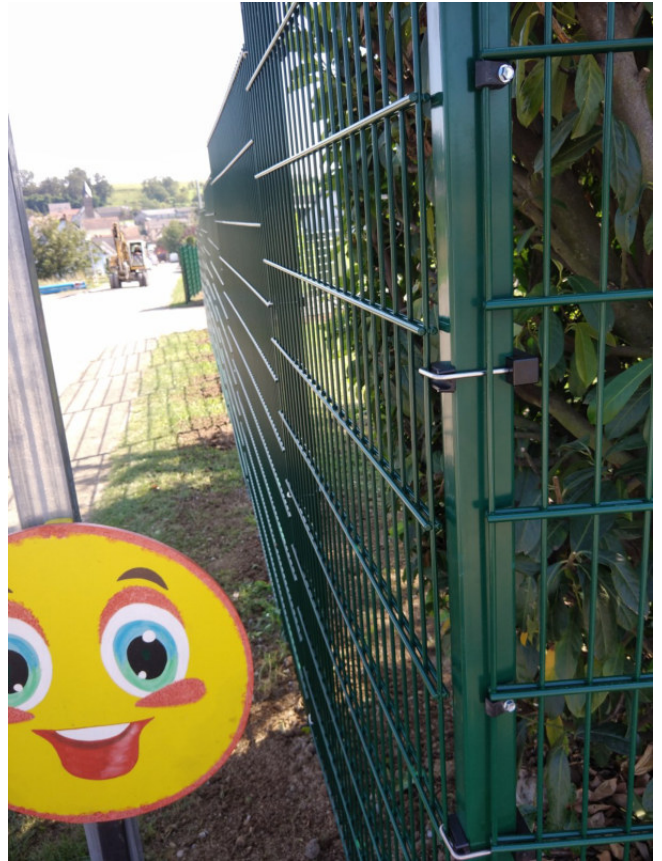
Avant les travaux :



Après les travaux :



CLOTURE DU TERRAIN DE FOOT & CLUB HOUSE



TRAVAUX REALISES PAR L'ENTREPRISE JARDINS CRIS DE MUTZENHOUSE





A compter du 01 janvier 2022 c'est la **boulangerie André Weibel de Brumath** qui assurera l'approvisionnement du distributeur de pains.

Le distributeur de pains est implanté sur le domaine public et pris en location par la commune qui assure l'alimentation électrique . Une convention conclue avec le boulanger règle les modalités de participation financière. L'automate est alimenté chaque jour de la semaine .



BOULANGERIE - PÂTISSERIE

andré
BRUMATH

03 88 51 11 71

DEPOT DE PAIN DUNTZENHEIM TEL 03 88 70 53 90





**RENTRE SCOLAIRE 2021-2022
à Mutzenhouse**



A L'ECOLE MATERNELLE...

La venue du Père Noël décembre 2020

Le Père Noël s'est arrêté à notre école. Il a apporté des jeux pour l'école et un chocolat pour chaque enfant. Les enfants ont remercié le PERE NOEL ! (et aussi l'Association des Parents d'Elèves du RPI qui nous a permis de gâter les enfants ainsi...)



VIVE LES CRÊPES A L'ÉCOLE

Mardi 2 février, nous avons fêté la chandeleur à l'école ! Nous avons mangé différentes crêpes...



CARNAVAL

Les élèves sont venus déguisés à l'école, ils ont fait des beignets en petits groupes avant d'aller dans la salle pour danser et faire la fête et des farandoles.



Les effectifs de la RENTRÉE

A la rentrée de cette nouvelle année 2021-2022, l'école maternelle accueille 38 élèves :

19 chez maîtresse Corinne : 5 élèves en Petite section et 14 en Grande section,
19 chez maîtresses Cathy et Iseline : 12 Petite section et 7 en Moyenne section.

Nettoyons la nature

En septembre, les 2 classes ont participé à l'opération « Nettoyons la nature », sponsorisée par les magasins Leclerc. Ils ont offert en récompense du nettoyage un goûter avec brioche, pomme et boisson. Les élèves ont enfilé des chasubles et des gants avant de partir dans les rues du village. Ils n'ont pas trouvé beaucoup de déchets. De retour à l'école, ils ont trié les déchets et ont participé à des jeux de sensibilisation.





Semaine du goût avec Souricette

Durant la semaine du 11 au 15 octobre, les élèves ont suivi la famille de SOURICETTE qui n'aime ni le SUCRÉ, ni le SALÉ, ni l'AMER, mais l'ACIDE.

Les élèves ont fait des croissants, tartiné des biscottes, enfilé des brochettes, ...mais surtout appris à connaître les 4 différents goûts comme Souricette.

Voici quelques photos :



Saint Nicolas

Saint Nicolas, son âne et le Père Fouettard sont passés à l'école.

D'abord les élèves ont entendu l'âne braire puis ils ont vu la crosse, la mitre et un balai toquer aux fenêtres.

Mais il n'y avait plus personne, Saint Nicolas était parti vers vers une autre école. Il avait laissé des Man-nele (offerts par le Football Club de Schaffhouse). Quel régal!





Décoration du sapin de Noel, les enfants de l'école participent!!!!





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Insee
en partenariat
avec votre commune

Recensement de la population 2022



C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !

Des codes vous seront remis par votre mairie pour vous recenser **à compter du 20 janvier 2022**.

C'est sûr : vos données sont protégées

Elles restent confidentielles. Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclament de l'argent.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur

le-recensement-et-moi.fr ou auprès de votre mairie.



Les agents recenseurs sont recrutés, nommés et rémunérés par la commune. Ces agents sont formés par l'INSEE.

Cette formation dure deux demi-journées.

Les agents recenseurs doivent présenter certaines garanties tenant notamment au niveau de formation et à la capacité à s'organiser.

Ils sont soumis à des obligations : ils ne doivent pas exprimer leurs engagements politiques, religieux ou syndicaux.

Ils doivent être, également, d'une parfaite moralité.

Par ailleurs, ils doivent respecter le secret statistique et veiller à la stricte confidentialité des données individuelles qu'il collecte.

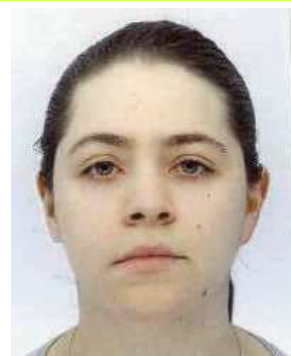
Le Conseil Municipal,

VU

VU l'obligation de procéder à la nomination d'un coordinateur communal et d'un agent recenseur

- **DECIDE** de confier la mission de coordinateur communal à M. Patrick LUX
- **DECIDE** de créer un poste à durée déterminée du 1^{er} janvier 2022 au 28 février 2022 pour l'agent recenseur Mme IMBS Noémie

.....



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

M.
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle des opérations de l'enquête de recensement 2022.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À, le

Cachet de la mairie

Le maire
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,

SPECIMEN



Recensement de la population 2022

www.le-recensement-et-moi.fr





Le Mot De l'ASCM



Même si cette année fut encore compliquée pour les associations, L'ASCM vous remercie tous pour avoir participé aux quelques manifestations qui ont pu être organisées en 2021, grâce à ces événements nous espérons vous avoir permis de partager des moments conviviaux, intense et rythmé.

Nous avons eu le plaisir d'organiser :

- Tournois de pétanque
- Repas hareng
- Gym
- Tennis de table



Mais ne vous inquiétez pas nous allons revenir plus motivés que jamais en 2022 avec au programme :



Samedi 5 Mars 2022 Soirée Tartes Flambées
Dimanche 15 Mai 2022 Vide Grenier
Samedi 9 juillet 2022 Tournois de Pétanque
Dimanche 9 Octobre 2022 Repas Hareng
Vendredi 11 Novembre 2022 Soirée Tartes Flambées



L'Association Sportive et Culturelle de Mutzenhouse vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et espère vous voir nombreux et nombreuses aux différentes manifestations 2022 !!!



Merci à notre partenaire Jardin Chris Paysagiste

LE PRESIDENT
Jost Bertrand





Vivre à Mutz

L'année 2021 a une nouvelle fois été une année hors normes pour les associations, respect de critères draconiens, confinement, déconfinement, etc... Cette fois encore, hormis notre assemblée générale aucune organisation d'évènement n'a été envisageable.

En 2022, sous réserve du contexte de situation sanitaire, et surtout, de la disponibilité de moyens humains (membres...), l'association organisera la foire aux livres « LIVRAGOGO » le 03 avril 2022, et le 25 août 2022 se tiendra la sixième édition de la brocante semi nocturne. Sauf modification importante de la situation (*contraintes et moyens humains*) aucune autre manifestation n'est prévue à ce stade. L'assemblée générale se tiendra comme à l'accoutumée fin novembre 2022.

Cette année encore, nous comptons sur la participation des nouveaux membres ou de sympathisants qui voudront bien rejoindre l'association.

VAM,
vous souhaite à tous une heureuse année 2022 ! Puisse cette année vous être douce , vous apporter la joie, épargner votre santé et vos amitiés, ne vous enlever personne de ceux auxquels vous tenez!

<http://ppatricklux.wix.com/vam270>

Contact : vam@mutz.fr

-M. Patrick Lux, 03.88.89.00.05 ou ppatricklux@aol.com

-M. Robert Gerber, 03.88.91.73.68 ou gerber@mutz.fr



LA PRÉSIDENTE, LES CHORISTES DE LA CHORALE SAINTE CÉCILE DE MUTZENHOUSE

L'année touche à sa fin. Encore une année particulière, qui ne nous aura pas permis de nous rassembler aisément. Malgré les aléas de la pandémie, nous pensons avoir géré au mieux l'animation des messes dominicales écoulées.

Une nouvelle année va commencer, pleine d'incertitudes pour notre petit groupe, composé d'une poignée de personnes en présentiel. J'en profite pour les saluer, les remercier pour leur fidélité, leur dévouement et leur engagement sans faille. La relève, le renforcement de l'équipe ne sont pas assurés malgré les appels renouvelés depuis des années.

Le moment n'est-il pas venu de réfléchir à un autre mode de fonctionnement ! La mise à disposition de feuilles de chants pour tous, (dès que le contexte sanitaire le permettrait évidemment !) serait peut-être une bonne alternative.

L'assemblée pourrait ainsi prendre le relais... Cela demande dès à présent une véritable réflexion.

J'espère que l'année 2022 sera empreinte de convivialité, de bonheur et de joie malgré le contexte sanitaire.

Sonia Christ.

BONNES FÊTES DE FIN D'ANNEE !

LE CONSEIL DE FABRIQUE



A l'écoute de notre Paroisse



Depuis des mois une pandémie menace nos santés et nos vies. Heureusement, par des mesures individuelles et collectives, nous avons appris à nous protéger, à mieux prendre soin de ceux qui nous entourent et de notre environnement.

Dans ce contexte incertain se rajoute régulièrement des scandales de maltraitance n'épargnant aucun domaine de notre société.

Une nouvelle orientation pastorale va être lancée début d'année prochaine : participer à la transformation et à la construction de l'Eglise (prévue en février)

Malgré tous les bouleversements qui se sont imposés à nous dans nos vies, gratitude et reconnaissance à toutes celles et ceux qui œuvrent toute l'année offrant un précieux concours à la vie de la paroisse ; entre autre le rafraîchissement de la statue de la Sainte Famille.

Nous apprécions chaque geste que vous faites en notre faveur, votre confiance et votre soutien renouvelé.

En ces temps troublés, à l'occasion d'une parenthèse enchanteresse, de manière peut-être plus intime, donnons à ces temps de fêtes une valeur de générosité et de convivialité.

Le Conseil de Fabrique



ASADR 67

ENVIRONNEMENT – PAYS DE LA ZORN

JE TRIE, TU TRIES, NOUS TRIONS ...TRIONS TOUS !

Notre association a toujours mis en avant l'importance vitale de trier les déchets de toute nature pour permettre un traitement ou un recyclage optimal.

Les équipements existent au niveau de la Comcom du Pays de la Zorn : déchetteries, ramassage différencié des déchets incinérables et des papiers /emballages, bornes pour les déchets organiques, bornes pour les verres,...

- Soyons tous acteurs et adhérons à cette démarche de tri pour diminuer la pollution !
- La planète nous en sera reconnaissante.



La décharge du Rohrbach de Hochfelden est fermée depuis le 31 décembre 2016. Restons vigilants quant à la gestion du suivi de ce site où la fermeture ne rime pas avec la fin des risques de pollution !

L'ASADR 67 continuera à assurer son rôle de sentinelle et de membre de la CSS (Commission de Suivi de Site) pour faire respecter les obligations de l'exploitant.

ASADR 67

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE ALSACE DECHETS ROHRBACH 67

Siège social : 1 Impasse de la Forêt F-67270 Hochfelden

☎ 03 69 42 17 00 📧 contact@asadr67.eu



LE CORPS DES SAPEURS POMPIERS DE SCHWINDRATZHEIM/MUTZENHOUSE

Nous sommes intervenus 70 fois sur le secteur (un peu moins qu'en 2018), cette année. La différence est principalement due à la facturation des nids de guêpes. Nous sommes en effets intervenus 13 fois pour destructions de nids d'hyménoptères contre 32 fois en 2018 sur la même période.

Même si le nombre d'interventions a diminué, nos pompiers ont continué à se former, comme sur la photo à droite, lors d'une manœuvre tronçonneuse.



Conseil de l'année : La destruction des nids de guêpes est devenue payante au mois de mai. Il reste préférable tout de même de laisser les pompiers intervenir (ou à défaut une société habilitée) car les guêpes restent dangereuses. Il faut se protéger et surtout ne pas utiliser de feu pour détruire un nid, au risque d'incendier autre chose ou de se faire piquer.

Le caporal Cyril MARTIN est parti pour la saison d'été dans le sud, et a réussi son concours pour entrer chez les Marins Pompiers de Marseille. Il a également passé avec succès la formation équipier SR. Le sergent Cédric SCHEYDER a réussi les examens de chef d'agrès VSAV, chef d'agrès SR et accompagnateur de proximité.

Les Jeunes Sapeurs-Pompiers (années 1, 2 et 3) suivent des cours tous les quinze jours au C.S. Hochfelden, ou dans les casernes des sections du secteurs (Schwindratzheim, Alteckendorf,...)

Sergent Cédric SCHEYDER

Graines de Pompiers : Cette année, nous souhaitons ouvrir une section Graine de Pompiers pour les enfants de 6 à 12 ans de la commune.
N'hésitez pas à vous renseigner sur le programme en appelant au 06.62.84.37.16

Les Sapeurs-Pompiers de SCHWINDRATZHEIM/MUTZENHOUSE
vous souhaitent une bonne année 2020





Le don de sang sur rendez-vous !

Encore une année COVID !

Malgré cette situation les donateurs de sang n'ont pas baissé les bras.

5 collectes de sang: 329 donateurs, dont 24 nouveaux

Une légère baisse des dons est à noter, mais les donateurs fidèles étalent au rendez-vous. Avec 24 nouveaux donateurs durant cette période, on ne peut que se féliciter, surtout que ce sont principalement des jeunes qui se sont présentés spontanément. Espérons qu'ils réitéreront leur geste après ce premier élan de solidarité avec nos malades.



Collation du 28 juillet 2021 :
Pâté en croûte
+ céleri
+ carotte
+ tomate



Vue sur la salle polyvalente lors d'une collecte.



Une médecin de l'EFS face à un donneur régulier et toujours souriant, aucun masque ne peut cacher ce sourire.

Don du sang sur rendez-vous !

Grande nouveauté cette année ! C'est l'instauration de rendez-vous par internet.

Pour une collecte à succès, cela évitera des files d'attente trop longues. L'EFS accueillera les personnes sur rendez-vous mais les donateurs sans rendez-



Après leur don de sang, les donateurs gardent toujours le sourire après la collation.

vous ne resteront pas sur leur faim, ils pourront également se présenter avec toutefois un possible moment d'attente.

<https://dondesang.efs.sante.fr>

Sur ce site, vous trouverez toutes les infos nécessaires pour donner son sang dans les meilleures conditions.

Cinq questions sont posées mais inutile de remplir le questionnaire médical.

COLLECTES 2022

de 17h à 20h
Centre Culturel de
SCHWINDRATZHEIM
Mercredi 23 février
Mercredi 18 mai
Mercredi 27 juillet
Mercredi 5 octobre
Mercredi 7 décembre

Notre slogan
*"Je donne mon sang,
J'emène un ami,
Nous sauvons des vies"*

Lors de la collecte, ce sera le médecin sur place qui vous confirmera, après cet entretien si vous êtes éligible au don de ce jour.

Le comité

Membre fondateur de l'association, créée en juin 1989, Chantal Feger était un pilier dans nos rangs. Une organisatrice hors pair dans la cuisine pour concocter les petits plats de nos donateurs. Elle aspire à d'autres plaisirs, elle rejoint d'autres horizons, une retraite bien méritée. Un grand merci à elle !

La nouvelle recrue Nathalie Daniel a fait ses premiers pas dans l'organisation de nos collectes.



Notre équipe «tartes flambées» avec Albert, Charles, Sylviane et Chantal Feger (au premier rang).

Les membres de l'amicale vous souhaitent d'agréables fêtes de fin d'année et une bonne année 2022. Santé et prospérité à toutes et à tous !

Jean-Marc Baumgartner



Collation au Centre Culturel avec les mesures de distanciation préconisées par l'EFS.

Le don de sang en chiffres à Schwindratzheim

9 décembre 2020 (Covid 19) - 65 donateurs prévus
69 présentés - 67 prélevés - (5 nouv donateurs) - Plateau EFS - Dessert bûche de Noël fourni par Frédéric Gabel-Etter

24 février 2021 (Covid 19) - 70 donateurs prévus
60 présentés - 56 prélevés - (4 nouv donateurs) - Plateau EFS - Dessert beignets de Chantal

19 mai 2021 (Covid 19) - Salle Polyvalente - 70 donateurs prévus - 66 présentés - 65 prélevés - (5 nouv donateurs) - Tartes flambées

28 juillet 2021 (Covid 19) - Salle Polyvalente
70 donateurs prévus - 63 présentés - 60 prélevés - (3 nouv donateurs) - Pâté en croûte + céleri + carotte + tomate

6 octobre 2021 (Covid 19)
65 donateurs prévus - 71 présentés - 64 prélevés - (7 nouv donateurs) - Knack + salade de pomme de terre



Le tri s'intensifie en déchèteries

Collecte du polystyrène expansé (PSE)

En date du 26 août 2021, le Conseil Communautaire a approuvé la mise en place de la collecte séparée du PSE (polystyrène expansé) à la **déchèterie de BOSSENDORF**.

Les habitants du territoire pourront donc déposer **le polystyrène expansé blanc et propre** (sans plâtre) dans une cage mise en place à cet effet :

- Emballages de protection et cales techniques (de mobilier, d'électroménager, d'appareils de chauffage...),
- Chutes de panneaux isolants,
- Caissettes, etc...

Les déchets collectés seront recyclés par KNAUF Industries dans son usine à Schweighouse s/Moder (ancienne usine Isobox), qui pourra les réintroduire dans la fabrication de nouveaux produits, tels que des cales industrielles ou panneaux d'isolation...

Les déchets de polystyrène sont acceptés à la déchèterie de BOSSENDORF **depuis octobre 2021**.



LES TYPES DE PSE COLLECTÉS

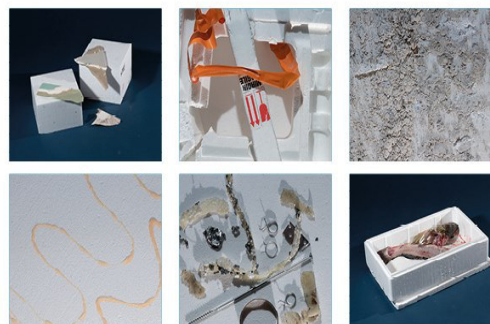
Knauf Circular collecte les déchets de PSE propres :

- PSE du bâtiment (chutes de panneaux isolants ou de remblais allégés), emballages et cales techniques
- PSE blanc
- PSE de différentes formes, dimensions ou masses volumiques
- Présence tolérée de poussières et de traces de terre



LES TYPES DE PSE REFUSÉS

- Pas de corps étrangers dans les sacs / contenants de collecte
- Pas de carton, plâtre, bois, fibre de bois, béton/ciment, accessoires métalliques (vis, ...)
- Pas d'adhésif, étiquettes, colles ou résidus chimiques
- Pas de résidus alimentaires ou de barquettes d'emballage souillées
- Pas de PSE issus de la déconstruction (démolition ou rénovation)
- Pas de plastiques autres que le PSE : polyuréthane, polystyrène extrudé, polyéthylène, PVC, polypropylène, autres mousses



D'autres informations sur le PSE sur www.knaufcircular.fr et sur les consignes de tri sur www.smitom.fr

Collecte des thermomètres à mercure

Depuis le mois d'octobre 2021, les thermomètres à mercure peuvent être éliminés **à la déchèterie de BOSSENDORF**.

La procédure à respecter vous sera expliquée par le gardien (il ne faut surtout pas casser le tube).

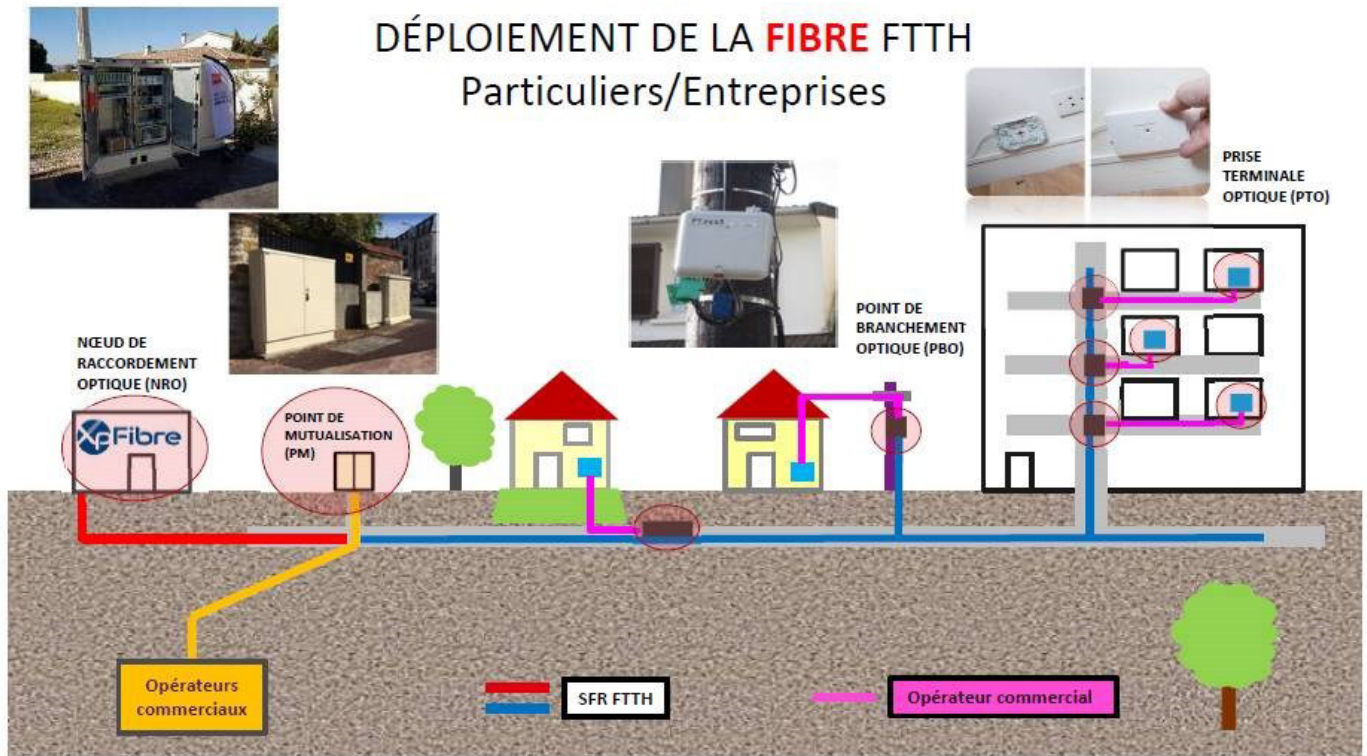
RAPPEL

Les masques, les mouchoirs et les gants sont à jeter en sac dans le bac Ordures Ménagères.



DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE FTTH

Particuliers/Entreprises



Xp Fibre : opérateur d'infrastructure



Ce qui relève de la responsabilité d'Xp Fibre:

- ⇒ **construire et entretenir le réseau de fibre optique déployé sur la voie publique**
 - le réseau déployé par Xp Fibre est neutre, ouvert à tous les opérateurs commerciaux. Le grand public, les entreprises et les collectivités pourront souscrire au fournisseur d'accès de leur choix, présent sur le réseau.
- ⇒ **commercialiser la fibre auprès des opérateurs Internet (et non auprès des particuliers)**
 - les 4 opérateurs commerciaux d'envergure nationale (OCEN) sont présents sur le réseau Xp Fibre
- ⇒ **gérer le raccordement des nouvelles constructions et programmes immobiliers**
 - Xp Fibre intègre tout nouveau programme immobilier dans le plan de déploiement et de densification du réseau

Ce qui ne relève pas de la responsabilité d'Xp Fibre:

- ⇒ **la relation avec le client final**
 - lors d'une panne ou de difficultés de connexion
 - en cas d'échec de raccordement
 - lorsqu'il n'est pas encore éligible mais qu'il souhaite être recontacté pour souscrire une offre commerciale
- ➔ **dans tous les cas, le client final doit contacter son opérateur commercial**

PROCEDURE INTER-OPERATEURS



Xp Fibre : focus administratif



Travaux, extension, enfouissement

- ⇒ permet de déclarer un projet de construction, de programme immobilier collectif
- ➔ paul.regine@xpfbre.com

Domages réseaux:

- ⇒ permet de signaler une infrastructure de fibre endommagée sur la voie publique (armoires PM, câble, boîtier, poteaux,...)
- ➔ www.sfr-ftth.com/declaration-dommages-reseaux

Eligibilité:

- ⇒ permet de connaître l'état d'avancement du déploiement et l'éligibilité de son logement
- ➔ www.sfr-ftth.com

Toutes les réponses à vos questions sur le site: www.sfr-ftth.com



« France Services »

Santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique : à moins de 30 minutes de chez vous, les agents France services vous accueillent à la **MAISON DU PAYS DE LA ZORN** et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique.

France services : proche de vous, proche de chez vous !

La MAISON DU PAYS DE LA ZORN située 43 route de Strasbourg à HOCHEFLDEN, regroupe physiquement de nombreux services de proximité, à savoir :

- la Communauté de Communes du Pays de la Zorn,
- le SDEA,
- le Service Médico-Social de la Collectivité européenne d'Alsace,
- le Relais Petite Enfance (RPE),
- l'ABRAPA,
- l'Animation Jeunesse du Pays de la Zorn,
- le SICTEU de Hochfelden et environs

Y sont assurées par ailleurs les permanences suivantes :

Consultations en psychologie et psychiatrie de l'EPSAN de Brumath,
Les Missions Locales du Pays de Saverne,
Un conciliateur de justice pour les conflits entre usagers,
Assistante sociale de la CARSAT,
CRESUS pour aider à monter les dossiers de surendettement,
CARITAS,
Avocat pour donner des conseils juridiques
Espace Info Energie.

Afin de renforcer l'accès aux services de proximité et en renforcer la qualité, la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, conformément aux orientations des services de l'Etat, a renforcé l'offre de services par **un point d'accès numérique** pour :



La Caisse d'Allocation Familiale (CAF),
La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM),
Pôle Emploi
Les sites en Gouv.fr
La Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)
La caisse des retraites (CNAV)
L'Agirc-Arrco
Le groupe La Poste
La Mutuelle Sociale Agricole (MSA)
Les services du ministère de l'intérieur
Les services du ministère de la Justice
Le Conseil Départemental d'Accès aux Droits du Bas-Rhin (CDAD)

Il n'y aura **pas de permanence** de ces organismes mais vous serez accueilli par un agent qui est formé pour vous aider à trouver des solutions.

La MAISON DU PAYS DE LA ZORN vous ouvre ses portes du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h.



LE CALENDRIER DES FETES 2022

JANVIER  Vœux de Nouvel an Le 28 janvier	FEVRIER  	MARS Soirée harengs Le 5 mars (ASCM) Nettoyage de printemps Le 26 mars 	AVRIL  LIVRAGOGO (VAM) le 03 avril
MAI Vide greniers (ASCM) Le 15 mai 	JUIN 	JUILLET Tournoi de pétanque (ASCM) Le 9 juillet 	AOÛT  Brocante semi nocturne (VAM) Le 25 août
SEPTEMBRE 	OCTOBRE Repas harengs (ASCM) Le 9 octobre 	NOVEMBRE Soirée tartes flam-bées (ASCM) Le 11 novembre AG VAM le 25 novembre 	DECEMBRE Fête des aînés Le 10 décembre 

		<i>Résidant commune</i>	<i>Extérieur</i>
Club -house	<i>Aperitif</i>	100 €	150 €
	<i>Week-end</i>	250 €	300 €
Salle polyvalente	<i>Apéritif</i>	100 €	150 €
	<i>Week-end</i>	250 €	350 €
	<i>Enterrement</i>	80 €	100 €
Petite salle de réunion sous-sol (sans cuisine) (avec cuisine)	<i>Réunion</i>	50 €	100 €
		85 €	135 €
	<i>Caution location salles</i>	200 €	600 €
ASSOCIATIONS MUTZEN-HOUSE	<i>Réunions</i>	<i>gratuit</i>	
ASSOCIATIONS MUTZEN-HOUSE	<i>Manifestations à but lucratif</i>	100 € (frais de fonctionnement)	
Frais redevance poubelle en sus (15 €)			





Quelques gourmandises

Aujourd'hui, on cuisine avec amour,
La bienveillance sort juste du four.
Avec cette délicieuse odeur,
Qui s'imbibe doucement dans nos cœurs.

J'aperçois la fournée juste d'avant ;
Je me mets à croquer à pleine dents,
Dans un beau biscuit doré, tout sucré,
Mmhh, il a le bon gout de l'amitié.

Plus loin, se trouvent les jolis croissants,
On se régale avec leur croustillant
Je les partagerais bien avec toi,
Contre un tout petit peu de ta joie.

